

Affaire n° 19 à l'ordre du jour

Année 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 13 octobre

Sur convocation en date du 7 octobre 2020, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de Dinan.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN, Laurence LE DU-BLAYO, Stéphanie MEAL, Jacques TOUMINET, Olivier BOBIGEAT, Chantal BOULOUX, Didier DERU, Joëlle LE GUIFFANT, Yannick HELLIO, René DEGRENNE, Guy BADOUAL, Nathalie MALIDOR, Matthieu JOUNEAU, Cécile PARIS, , Charles HOUZE, Christine MASSART, Maxime SACHET, Lydie PATRY, Dominique ORHANT, Christiane SOQUET, Françoise DESPRES, Sylvaine CHENE, Philippe MORANT, Christelle BOUVIER, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jérémie MENAR, David BRUNET, Michel FORGET, Stella CORBES, Joris SANSON, Gérard de MELLON.

ETAIENT EXCUSES : Brigitte BALAY-MIZRAHI (pouvoir à R. DEGRENNE), Bernard LAGREE (pouvoir à Y. HELLIO), Odile MIEL-GIRESSE (pouvoir à D. LECHIEN), Stéphanie MISSIR (pouvoir à M. FORGET)

SECRETAIRE : Joris SANSON

*
* *

URBANISME - Requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords – Lancement de l'étude de programmation et composition du Comité de Pilotage

Rapporteur : Jacques TOUMINET

Soucieuse de conforter l'attractivité du centre historique, la Ville de Dinan a lancé, mi-juillet, une étude de programmation pour la requalification de la place Saint-Sauveur et de ses abords. L'objectif de cette étude est de définir les grands enjeux et les composantes du futur aménagement de la place.

Cette mission a été confiée à l'atelier PRÉAU, bureau d'études en urbanisme et programmation des espaces publics qui s'est associé à CAMPO atelier de paysage et à l'agence POST, architecte du patrimoine.

L'étude se déroulera en trois phases :

- Phase 1 de juillet à décembre 2020 : état des lieux et diagnostic

- Phase 2 de janvier à avril 2021 : élaboration de scénarii
- Phase 3 de mai à juin 2021 : élaboration du programme détaillé à partir du scénario retenu.

A l'issue de la phase 3, la ville sera prête pour sélectionner l'équipe de maîtrise d'œuvre qui aura la charge de la conception et de la réalisation du projet d'aménagement définitif.

La municipalité a souhaité une large concertation avec les Dinannais au travers d'une enquête pour identifier les pratiques et le niveau d'appréciation de la place aujourd'hui et recueillir les attentes pour demain. Un « diagnostic en marchant » a eu lieu le 28 septembre 2020. Une boîte à idées est installée sur la place. En outre, un « comité d'accompagnement » a été constitué pour être l'instance de référence dans une démarche de coproduction. Il est composé d'un groupe représentatif d'habitants, de commerçants et d'autres personnes intéressées. L'élue en charge de la démocratie participative est identifiée pour intégrer ce groupe et assurer le lien entre ce comité et la municipalité.

En parallèle de cette démarche de consultation, il est nécessaire de constituer le comité de pilotage (COPIL), instance décisionnelle.

Le comité de pilotage se réunira trois fois durant l'étude de programmation, à chacune des trois phases.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la composition suivante :

- M. le Maire en tant que Président du COPIL
- 10 élus municipaux
- 1 agent des Services techniques
- 1 agent du service Urbanisme
- 1 agent de la Police Municipale
- 1 agent en charge de l'Attractivité
- 1 agent du service Développement durable
- 1 agent du service Patrimoines
- 1 représentant de la Gendarmerie
- 1 représentant des Sapeurs-Pompiers
- 1 représentant de l'UDAP (Unités départementales de l'architecture et du patrimoine)
- 1 représentant de la DRAC.

*

* *

Suite à la réunion de la Commission transition écologique et aménagement en date du 23 septembre 2020,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. De constituer le comité de pilotage qui accompagnera l'étude de programmation,
2. D'acter sa composition ainsi :
 - M. le Maire en tant que Président du COPIL
 - 10 élus municipaux
 - 1 agent des Services techniques
 - 1 agent du service Urbanisme
 - 1 agent de la Police Municipale

- 1 agent en charge de l'Attractivité
 - 1 agent du service Développement durable
 - 1 agent du service Patrimoines
 - 1 représentant de la Gendarmerie
 - 1 représentant des Sapeurs-Pompiers
 - 1 représentant de l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine)
 - 1 représentant de la DRAC.
3. De nommer les membres élus du comité de pilotage :
- pour la majorité : Laurence LE DU-BLAYO, Yannick HELLIO, Bernard LAGREE, Odile MIEL-GIRESSE, Jacques TOUMINET, Cécile PARIS, Charles HOUZE, Dominique ORHANT ;
 - pour la minorité : Michel FORGET, Stéphanie MISSIR (suppléante de M. Forget), Gérard de MELLON.

Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Didier LECHIEN.



Envoyé en préfecture le 15/10/2020

Reçu en préfecture le 15/10/2020

Affiché le

ID : 022-200076578-20201013-DE19CM13102020-DE